

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

Ministère de l'éducation nationale et de  
la jeunesse

**Arrêté du 25 MARS 2019**

**fixant, au titre de l'année 2019, le nombre et la répartition des postes offerts aux concours pour le recrutement d'infirmiers de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur**

NOR : MENH1906087A

**Le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse,**

Vu l'arrêté du 25 janvier 2019 autorisant, au titre de l'année 2019, l'ouverture de concours pour le recrutement d'infirmiers de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur,

**Arrête**

**Article 1<sup>er</sup>**

Le nombre de postes offerts, au titre de l'année 2019, aux concours pour le recrutement d'infirmiers de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur est fixé à 269.

En outre 18 postes sont offerts par la voie contractuelle aux bénéficiaires de l'obligation d'emploi mentionnée à l'article 27 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat.

L'ensemble de ces postes est réparti par académie conformément au tableau figurant en annexe du présent arrêté.

**Article 2**

Le directeur général des ressources humaines du ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse, les recteurs d'académie et les vice-recteurs sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le **25 MARS 2019**

Le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse,  
Pour le ministre et par délégation :

Le chef de service  
Adjoint au directeur général  
des ressources humaines

  
H. RIBIERAS

## ANNEXE

### Infirmiers de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur

#### Répartition des postes offerts - session 2019

ACADEMIES	CONCOURS UNIQUE	TRAVAILLEURS HANDICAPES
AIX-MARSEILLE	9	1
AMIENS	4	-
BESANÇON	5	-
BORDEAUX	8	-
CORSE	1	-
CRETEIL	28	2
DIJON	12	1
GRENOBLE	9	-
GUYANE	5	-
LILLE	14	1
LIMOGES	6	1
LYON	10	1
MONTPELLIER	5	-
NANCY-METZ	19	1
NANTES	9	1
NICE	3	-
ORLEANS-TOURS	6	-
PARIS	14	1
REIMS	7	-
RENNES	9	1
LA REUNION	4	-
ROUEN	11	1
STRASBOURG	6	-
TOULOUSE	7	-
VERSAILLES	54	6
MAYOTTE	4	-
<b>TOTAUX</b>	<b>269</b>	<b>18</b>